ACCORD-CADRE DE FOURNITURES

Urssaf

Nord Pas-de-Calais

FOURNITURE DE PETIT OUTILLAGE, QUINCAILLERIE, PETIT MATERIEL ELECTRIQUE

Lot 1 : « Fourniture de petit outillage »

Acte d'engagement (AE)

Numéro d'accord-cadre : **2026-MAPA-03**

Procédure adaptée

- *Articles L2123-1, R2123-1 et R2123-4 du code de la commande publique (procédure adaptée)*
- *Articles L2125-1 et R2162-1 et suivants du code de la commande publique (accords-cadres)*

ARTICLE 1 - IDENTIFICATION DES PARTIES CONTRACTANTES

1.1 – Pouvoir adjudicateur

URSSAF Nord Pas de Calais
293, avenue du Président Hoover
BP 20001
59032 Lille Cedex

Nom, prénom, qualité du signataire du marché :
Mme Aurélie FILLIARD-HENLÉ, Directrice de l'Urssaf Nord Pas-de-Calais, représentante du pouvoir adjudicateur.

Origine du pouvoir du signataire :
Mme Aurélie FILLIARD-HENLÉ, Directrice de l'Urssaf Nord Pas-de-Calais, représentante du pouvoir adjudicateur est habilitée, en application du code de la commande publique et de l'arrêté du 19/07/2018 portant réglementation des marchés des organismes de sécurité sociale, pour signer et notifier le marché.

Personne susceptible de donner les renseignements des articles R2191-60 et R2191-61 du code de la commande publique : Mme Aurélie FILLIARD-HENLÉ, Directrice de l'Urssaf Nord Pas-de-Calais, agissant en tant que représentante légale du pouvoir adjudicateur.

Ordonnateur des paiements :
Mme Aurélie FILLIARD-HENLÉ, Directrice de l'Urssaf Nord Pas-de-Calais.

Comptable assignataire des paiements :
M. Pier-François ROSSI, Directeur comptable et financier de l'Urssaf Nord Pas-de-Calais.

1.2 – Candidat

Dénomination sociale *(intitulé complet et forme juridique de l'opérateur économique)*

Adresse du siège social

Numéro de téléphone / télécopie

Numéro d'identité d'établissement (SIRET)

Code d'activité économique principale (APE)

Numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés / répertoire des métiers

ARTICLE 2 – DISPOSITIONS GENERALES

2.1 – Dispositions réglementaires et pièces constitutives

L'accord-cadre est soumis aux dispositions législatives et réglementaires relatives aux conditions de passation et d'exécution des marchés publics et des accords-cadres de l'Etat et de ses établissements publics *(code de la commande publique, sous réserve des dispositions spécifiques de l'arrêté du 19/07/2018 portant réglementation des marchés publics des organismes de sécurité sociale)*.

Les conditions particulières d'exécution de l'accord cadre sont définies dans le Cahier des Clauses Particulières (CCP).

2.2 – Objet

Le présent accord-cadre a pour objet la fourniture de petit outillage, quincaillerie, petit matériel électrique sur l'ensemble des sites de l'URSSAF de Nord Pas-de-Calais.

2.3 – Allotissement – Prestations et quantités

Les documents particuliers de l'accord-cadre détaillent les prestations et quantités.

ARTICLE 3 – DUREE – RECONDUCTION – COMMENCEMENT D'EXECUTION

Ces modalités sont décrites à l'article 3 du CCP.

ARTICLE 4 – CONDITIONS FINANCIERES

4.1 - Unité monétaire

L'unité monétaire de conclusion et d'exécution de l'accord cadre est l'Euro (€).

4.2 - Prix de l'accord cadre- Règlement

Les modalités relatives au contenu, à la forme et la révision des prix du marché, ainsi que les modalités de paiement sont fixées aux articles 4 et suivants du CCP.

Une avance pourra être versée au titulaire dans les conditions décrites à l'article 4.3 du CCP.

☐ Le candidat accepte le bénéfice de l'avance ([1]).

Aucune autre avance ne sera accordée.
Les organismes membres du groupement de commande se libéreront des sommes dues au titre du présent accord cadre en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants (joindre en sus un relevé d'identité bancaire ou postal) :

Ouvert au nom de : ……..

Etablissement : ……..

Agence : ……

Adresse :

Numéro de compte :

Code Banque :.....

Code Guichet :.....

[1] Dans l'hypothèse d'une notification de l'accord-cadre, le candidat s'engage à signaler à l'URSSAF Nord Pas-de-Calais toute modification des coordonnées bancaires, avec un préavis d'un mois avant tout paiement, et à joindre un RIB original modificatif.
Le candidat est réputé renoncer au bénéfice de l'avance si la case n'est pas cochée.

Clé RIB :

4.3 – Montant de l'offre

Le montant de l'offre correspond aux informations indiquées dans l'annexe 2 du présent document (annexe financière).

ARTICLE 5 – CLAUSE D'ENGAGEMENT

Nom, prénom, qualité et adresse professionnelle du signataire

☐ Agissant pour son propre compte

☐ Agissant pour le compte de la société mentionnée à l'article 1 du présent document

OU, s'il s'agit d'un groupement d'entreprises

☐ Agissant en tant que membre du groupement

☐ Groupement solidaire ☐ Groupement conjoint

Membres du groupement d'entreprises Nom du mandataire du groupement

OU

☐ Agissant en tant que **mandataire** habilité à signer l'offre du groupement, par l'ensemble de ses membres et ayant signé le document d'habilitation en date du : *(Indiquer la date de la convention du groupement d'entreprises)*

……

☐ Groupement solidaire ☐ Groupement conjoint

Le mandataire du présent groupement est solidaire de l'exécution des prestations des autres membres du groupement, conformément aux dispositions de l'article 3.1 du règlement de la consultation.

- Après avoir pris connaissance des documents suivants :
 - Cahier des Clauses Particulières (CCP)
 - Cahier des Clauses Administratives Générales de Fournitures et Services Courants (CCAG-FCS)
 - Règlement de la consultation (RC)

 Ainsi que de toutes leurs annexes, clauses et prescriptions particulières.

- Après avoir fourni les pièces prévues au règlement de la consultation, le candidat s'engage, ou engage le groupement dont il est mandataire, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par lesdits documents, à exécuter les obligations du présent accord-cadre.

- L'offre ainsi présentée lie le candidat pendant un délai de **90 jours** à compter de la date limite de réception des offres fixée au règlement de la consultation ; toutefois, celle-ci ne liera définitivement le candidat qu'à la condition expresse de l'attribution et de la notification du marché par l'URSSAF Nord Pas-de-Calais avant l'expiration du délai de validité de l'offre susmentionné.

- Le candidat déclare que, sous peine de résiliation de plein droit du marché pour faute de la société ou du groupement de sociétés pour lequel il intervient, ladite société ou les membres du groupement ne tombent pas sous le coup des motifs d'exclusion tels que prévus par le code de la commande publique.

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Fait en un seul original **Signature et cachet du candidat**

A

Le

PARTIE RESERVEE AU POUVOIR ADJUDICATEUR

ACCEPTATION DE L'OFFRE

La proposition est acceptée en Euros (€), unité monétaire d'exécution du marché et de tous les actes qui en découlent.

A Lille,

Aurélie FILLIARD-HENLÉ
Directrice,
Représentante du pouvoir adjudicateur

Le/...../ 2026

ANNEXE I - CADRE DE REPONSE TECHNIQUE

Se rapporter au fichier WORD en annexe A compléter

Date, cachet et signature du candidat

ANNEXE II - ANNEXE FINANCIERE

Se rapporter aux fichiers EXCEL en annexe A compléter

Date, cachet et signature du candidat

ANNEXE III - ACTE SPECIAL DE SOUS TRAITANCE

1 – Pouvoir adjudicateur

Urssaf Nord-Pas-de-Calais
293, Avenue du Président Hoover
59032 LILLE CEDEX

Agissant pour son propre compte.

Nom, prénom, qualité du signataire de l'accord cadre :
Mme Aurélie FILLIARD-HENLÉ, Directrice de l'Urssaf Nord Pas-de-Calais, représentante du pouvoir adjudicateur.

Origine du pouvoir du signataire :
Mme Aurélie FILLIARD-HENLÉ, Directrice de l'Urssaf Nord Pas-de-Calais, représentante du pouvoir adjudicateur est habilitée, en application du code de la commande publique et de l'arrêté du 19/07/2018 portant réglementation des organismes de sécurité sociale, pour signer et notifier le marché.

Personne pouvant donner les renseignements des articles R2191-60 et R2191-62 du code de la commande publique : Mme Aurélie FILLIARD-HENLÉ, Directrice de l'Urssaf Nord Pas-de-Calais, agissant en tant que représentante légale du pouvoir adjudicateur.

Ordonnateur des paiements :
Mme Aurélie FILLIARD-HENLÉ, Directrice de l'Urssaf Nord Pas-de-Calais,

Comptable assignataire des paiements :
M. Pier-François ROSSI, Directeur comptable et financier de l'URSSAF Nord Pas-de-Calais.

2 – Candidat

Dénomination sociale *(intitulé complet et forme juridique de la société)*
Adresse du siège social
Numéro de téléphone / télécopie
Numéro d'identité d'établissement (SIRET)
Code d'activité économique principale (APE)

Numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés / répertoire des métiers

3 – Prestations sous traitées

Nature :

Montant :

La durée du contrat de sous-traitance en nombre de mois est de : ……..

4 – Sous-traitant

Dénomination sociale *(intitulé complet et forme juridique de la société)*

Adresse du siège social

Numéro de téléphone / télécopie

Numéro d'identité d'établissement (SIRET)

Code d'activité économique principale (APE)

Numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés / répertoire des métiers

Le sous-traitant :

☐ A droit au paiement direct

☐ N'a pas droit au paiement direct.

Le présent acte spécial :

☐ Est un document annexé à l'offre du soumissionnaire

☐ Est un acte spécial portant acceptation du sous-traitant et agrément de ses conditions de paiement *(sous-traitant présenté après attribution du marché)*

☐ Est un acte spécial modificatif ; il annule et remplace celui du :

……

5 – Conditions de paiement prévues par le projet ou le contrat de sous-traitance et modalités de règlement

Compte à créditer *(Joindre un relevé d'identité bancaire ou postale)*

Ouvert au nom de : ……..

Etablissement : ……..

Agence : ……..

Adresse : ……..

Numéro de compte : ……..

Code Banque :……..

Code Guichet :……..

Clé RIB : ……..

Avance

Une avance pourra être versée au titulaire dans les conditions décrites à l'article 4.3 du CCP.

☐ Le sous-traitant accepte le bénéfice de l'avance ([2]).

Aucune autre avance ne sera accordée.

Moment de versement

☐ Après la date de notification de l'acte spécial et à la date de commencement de l'exécution du contrat de sous-traitance.

☐ Date de notification de l'acte spécial : …….

☐ Date de commencement de l'exécution du contrat de sous-traitance :

(Si le sous-traitant est présenté après la conclusion du marché, le paiement de l'avance au sous-traitant est subordonné, s'il y a lieu, au remboursement de la partie de l'avance versée au titulaire au titre des prestations sous-traitées).

Retenue de garantie

[2] Dans l'hypothèse du versement de l'avance, le sous-traitant s'engage à notifier à l'URSSAF Nord Pas de Calais toute modification des coordonnées bancaires, avec un préavis d'un mois avant tout paiement, et à joindre un RIB original modificatif. Le sous-traitant est réputé renoncer au bénéfice de l'avance si la case n'est pas cochée.

Le sous-traité :

☐ Prévoit une retenue de garantie

☐ Ne prévoit pas de retenue de garantie.

Pénalités

Le sous-traité prévoit :

☐ Des pénalités d'exécution non conforme
(si oui indiquer le montant ou la formule de calcul des pénalités applicables)

☐ Des pénalités d'indisponibilité *(dont le montant est identique au montant des pénalités de retard ou d'indisponibilité susceptible d'être dues par le titulaire, au titre de l'accord cadre, pour les mêmes prestations ; indiquer le montant ou la formule de calcul des pénalités d'indisponibilité applicables)*

Date ou mois d'établissement des prix

Le mois d'établissement est celui de la date limite de réception des offres.

Mode de règlement

Le mode de règlement est le virement bancaire.

6 – Déclarations sur l'honneur

Cette déclaration doit être complétée et signée par **chaque entreprise sous-traitante**.

Je soussigné(e)……

En qualité de……..

Agissant pour le compte de la société…….

Atteste sur l'honneur :

- N'entrer dans aucun des cas mentionnés aux articles L2141-1 à L2141-10 du code de la commande publique.
- Etre en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

Fait à , le

Signature

ANNEXE IV - CESSION DE CREANCE OU NANTISSEMENT

Copie certifiée conforme à l'original délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance consenti conformément à la loi n°81-1 du 2 janvier 1981 modifiée facilitant le crédit aux entreprises en ce qui concerne :

☐ La totalité des prestations / fournitures concernant ce présent marché estimé à (*en chiffre et en lettres*)
.....
……
……
……

☐ La part des prestations / fournitures en cas de cotraitance pour un montant estimé à (*en chiffre et en lettres)*
……
……

et devant être exécutées par : (la société).....…….....

☐ en qualité de titulaire unique

☐ en qualité de cotraitant du groupement

A Lille, le

La Directrice,
Représentante du pouvoir adjudicateur